



*CULTURE AND
LOCAL
GOVERNANCE*

*CULTURE ET
GOUVERNANCE
LOCALE*

VOL. 1, NO. 2

ISSN 1911-7469
Revue publiée par le Centre for Local Government/
Journal published by the Centre for Local Government

Editorial Board / Comité de rédaction

Editorial Board

Isabelle Fortier (École nationale d'administration publique)

Robert V. Segsworth (Laurentian University)

Jonathan Paquette (Université Laurentienne)

Advisory Board

Andrea Bandelli (Consultant, Amsterdam)

Hélène Bélanger (Université du Québec à Montréal)

Guy Bellavance (Institut national de la recherche scientifique. Centre Urbanisation Culture et Société)

Ruth Bereson (SUNY at Buffalo)

James Bradburne (King's College, University of London)

Cameron Cartiere (Birkbeck, University of London)

Christoph Eberhard (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles)

Auréli Lacassagne (Université Laurentienne)

Patrice LeBlanc (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)

Alain Lefebvre (Université de Toulouse)

Heather L. Mair (University of Waterloo)

Allison McCulloch (Laurentian University)

Anne Mévellec (Université d'Ottawa)

Tim Nieguth (Laurentian University)

Emilia Palonen (Helsinki Collegium for Advanced Studies, University of Helsinki)

Philippe Poirrier (Université de Bourgogne)

Ian Roberge (Glendon College, York University)

Erin Sharpe (Brock University)

CULTURE AND LOCAL GOVERNANCE CULTURE ET GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance patrimoniale stéphanoise: le consensus au prix du conflit ?

Thomas ZANETTI¹
École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE)

Résumé

Saint-Etienne, ville française dont l'histoire est profondément liée à l'industrie et dont le développement urbain a été initié par l'activité économique, est aujourd'hui amenée à se prononcer sur cet imposant héritage. C'est notamment à travers la mise en patrimoine de hauts lieux de son glorieux passé industriel que la ville de Saint-Etienne cherche à construire une gouvernance spécifique à ces espaces hérités de l'histoire et mobilisés dans le présent. L'exemple précis de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, choisie pour accueillir l'implantation d'un équipement (la Cité du Design) devant symboliser le renouveau moderniste du territoire, nous renseigne sur le traitement de l'enjeu mémoriel inhérent à toute opération d'aménagement et de renouvellement urbain. Il permet ensuite de cerner l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la sphère patrimoniale locale, et de mettre à jour une variété de sélections mémorielle différenciées. Certaines de ces dernières sont légitimées par la patrimonialisation, vue comme un mécanisme social et politique de construction mémorielle, mais également comme un puissant outil de justification de l'action publique contemporaine. Enfin, en ayant été le théâtre d'un véritable conflit patrimonial et mémoriel, le cas de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne nous amène en dernier lieu à questionner la validité de l'existence d'une gouvernance patrimoniale locale.

¹ Thomas Zanetti, Laboratoire RIVES/UMR 5600, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE),
Discipline : Géographie.

La gouvernance patrimoniale stéphanoise: le consensus au prix du conflit ?

Introduction

Cet article se propose d'analyser le processus de patrimonialisation d'un espace hérité, la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne (MAS), dans le cadre d'un projet de renouvellement architectural et urbain, la Cité du Design.

Qui, au moyen d'actions de valorisation à la fois matérielles et idéelles, développe des stratégies d'appropriation spatiale ? Quels sont les différents acteurs et groupes sociaux qui participent à cette redéfinition des valeurs attribuées à un espace urbain ? Comment interviennent-ils et à quels enjeux répondent-ils ? L'ensemble de ces interrogations nous amène à la question suivante : Y a-t-il à l'œuvre à Saint-Etienne une gouvernance patrimoniale locale, en tant qu'« ensemble de processus et de dynamiques étroitement liés à la patrimonialisation » mené par une « multiplicité et une diversité d'acteurs qui interviennent dans la gestion et la conduite du projet patrimonial » ? (Gravari-Barbas, 2003).

Pour le psychanalyste Serge Tisseron, « le monument est un symbole collectif destiné à unifier et à rassembler. Or il n'y a consensus qu'au prix de l'oubli de ce qui divise. C'est pourquoi le monument dédié à ce qui rassemble est forcément destiné à sceller l'oubli de ce qui divise » (Tisseron, 1999).

La gouvernance patrimoniale stéphanoise s'établit-elle dans le consensus ou dans le conflit ? Ou

plutôt, comment passe-t-elle du conflit au consensus ?

Saint-Etienne est une ville dont l'histoire est intimement liée à l'activité industrielle, et notamment au secteur de l'armurerie. Au XVI^{ème} siècle, ce dernier assure le démarrage de l'économie locale, nourrit le premier essor démographique stéphanois, et modèle la structure socio-spatiale de l'espace urbain. Jusqu'au XX^{ème} siècle, la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne va permettre à la région stéphanoise d'acquiescer un rayonnement sans précédent, grâce aux progrès continus de son activité, et à la beauté de certaines de ses fabrications, fruit de l'intensification de la relation entre art et industrie. Ce pilier traditionnel de l'économie stéphanoise va ensuite décliner, les effectifs baissant d'un quart entre 1962 et 1975.

La situation économique à Saint-Etienne dans les années 1970 est celle d'une crise d'une puissance sans précédent et, durant la décennie 1980, l'agglomération stéphanoise représente le type même d'une vieille région industrielle très durement touchée par la crise économique. Le paysage urbain en porte désormais les stigmates, notamment avec la multiplication des friches industrielles et des espaces urbains déshérités.

Il n'est donc pas surprenant de constater que le patrimoine stéphanois soit dominé par un héritage issu des XIX^{ème} et XX^{ème}

siècles. Les éléments architecturaux et urbains, mais également tout un patrimoine social, immatériel et technique, d'abord considérés comme autant de stigmates rappelant le déclin de l'industrie locale, sont aujourd'hui identifiés comme des traces à conserver et à mettre en valeur.

Parallèlement à l'élargissement de la notion patrimoniale et à la consécration de monuments appartenant à un passé sans cesse plus proche du présent, Saint-Etienne a progressivement découvert la richesse d'un héritage de plus en plus assimilé à un socle d'opportunités potentielles pour le développement futur de la ville.

I- LA MAS, UN ESPACE HÉRITÉ INVESTI D'UN PROJET D'AVENIR: LA CITÉ DU DESIGN

L'histoire de ce site industriel et de son évolution est, de nos jours, encore assez méconnue. Il y a très peu d'écrits qui retracent le passé de la MAS, et il n'existe pas encore d'histoire « officielle » de la manufacture. Toutefois, on peut dessiner les contours du passé de la Manufacture, à travers les grandes dates de son histoire.

A partir de 1864, se construit à Saint-Etienne, sur un terrain de 12 hectares, une usine qui sera achevée en 1870. Les différentes composantes de l'ensemble font apparaître une association de bâtiments aux fonctions différenciées : lieux de productions, lieux de vie et

d'habitation, bâtiments réservés à l'administration. Les effectifs traduisent l'importance de cet ensemble industriel : 10 000 ouvriers en 1890, 16 000 durant la première guerre mondiale, 10 000 en 1940. Après un lent mais inévitable déclin, l'établissement fermera en 1990, dans un contexte de crise de l'industrie de l'armement. En 2000, un service d'archives militaires s'implante sur le site dans le but de sauvegarder des emplois, aujourd'hui au nombre de 147. La Manufacture est considérée comme un élément patrimonial de premier plan, unique à Saint-Etienne de part son style architectural, sa morphologie urbaine et sa distribution fonctionnelle des espaces.

Cet espace est aujourd'hui investi par un projet d'avenir : la Cité du Design. Projet urbain et architectural de grande envergure, cette dernière constitue, selon la communauté d'agglomération de Saint-Étienne, « l'élément fédérateur des ambitions culturelles et économiques de l'agglomération, qui souhaite être identifiée comme la métropole française du design »¹. La Cité du Design, érigée en symbole du nouveau destin de l'agglomération, est aussi l'équipement phare au travers duquel se déploie ses ambitions de développement. Elle a ainsi pour objectif de devenir un acteur majeur de la mutation économique de la région, tout en diffusant sur l'ensemble du territoire une « Culture Design ».

¹ On peut relever cette phrase dans l'avis sur le dossier de la Cité du Design qu'a rendu le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole.

Enfin, la Cité correspond à une volonté farouche de changer l'image de la ville, pour que cette dernière soit désormais caractérisée par son modernisme. Cet impératif de rayonnement à grande échelle passe par un changement en profondeur de l'identité de l'agglomération, articulé autour d'opérations de marketing urbain relevant d'un urbanisme « communicationnel et labellisateur », dans le but de promouvoir Saint-Etienne au rang de « *wannabe world city* » (Short, Kim, 1999). Cette détermination d'imposer une nouvelle identité correspond aussi à un objectif de mixité sociale « par le haut », c'est-à-dire à une captation des classes moyennes. La Cité sera donc suivie de la réalisation d'un programme de logements de standing, laissant présager la gentrification du quartier de la Manufacture. Le projet architectural, matérialisation tangible du renouveau moderniste stéphanois, réside dans la construction d'une platine aux dimensions imposantes : 36 mètres de large, 220 mètres de long, et 6 mètres de hauteur, pour une surface totale de 12 000 mètres carrés. Celle-ci s'implantera dans la cour d'honneur de la MAS. Ce marquage de l'espace par la modernité architecturale donnera à voir la monumentale matérialisation du projet d'avenir, la Cité étant le vecteur le plus visible de la diffusion de la « Culture Design ».

Le lieu d'implantation de la Cité du Design est donc emblématique de la mutation urbaine de la ville, constituant en quelque sorte une « vitrine » de son renouvellement urbain et démographique, et dont la

réussite conditionnera en partie l'amélioration de l'image de Saint-Etienne, qui souffre encore de sa réputation de « ville noire »².

En s'installant sur le site de la MAS, ce projet soulève la question de la relation entre passé et modernité ; entre le patrimoine, sa conservation, et la création architecturale contemporaine dans un contexte de renouvellement urbain. Il renvoie à l'enjeu mémoriel inhérent à toute opération d'aménagement.

II- LA SPHÈRE PATRIMONIALE LOCALE: VARIÉTÉ D'ACTEURS ET SÉLECTIONS MÉMORIELLES DIFFÉRENCIÉES

Il existe à Saint-Etienne une multitude d'acteurs du patrimoine, regroupés au sein de ce que l'on pourrait appeler une « nébuleuse patrimoniale ». On peut reprendre, pour illustrer le cas stéphanois, l'expression de Jean-Louis Tornatore (2002), qui parle du patrimoine comme d'un « objet frontière », soulignant le grand nombre d'entités qui gravitent autour.

L'État reste présent dans la politique patrimoniale et ses services déconcentrés -Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Service

² Expression usitée pour désigner une ville marquée par la présence de l'activité industrielle, notamment du fait des incidences de cette dernière sur le paysage urbain (fumées s'échappant des cheminées des usines).

Département de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), Architecte des Bâtiments de France (ABF)-interviennent dans le cadre de missions clairement définies : conseil, contrôle et conservation du patrimoine.

Mais l'acteur central du champ patrimonial est la Ville de Saint-Etienne. C'est l'échelon communal qui détient la compétence en matière de culture et de patrimoine, et des élus sont chargés de la mettre en œuvre. La collectivité dispose également d'autres structures intervenant sur ces questions, chacune avec ses spécificités : unité Ville d'Art et d'Histoire (VAH), Musée d'Art et d'Industrie, Musée de la Mine, archives municipales. Le tissu associatif prend également part à la « nébuleuse » locale du patrimoine. On peut dégager deux associations principales : Les Amis du Vieux Saint-Etienne (AVSE) et L'Association de Recherche, de Concertation et d'Ouverture (ARCO). Ces structures, qui sont d'authentiques « *entrepreneurs de mémoire locale* » (Saez, Glaverec, 2002), réalisent généralement un gros travail d'érudition sur divers thèmes et participent également à une démarche de médiation. L'Université, par le biais de différents laboratoires de recherche travaillant sur la thématique patrimoniale, a permis une meilleure connaissance de l'histoire locale. Le milieu universitaire a favorisé par son action une première prise de conscience patrimoniale à l'échelon politique.

Enfin, la communauté d'agglomération est le dernier acteur

qui agit de manière ponctuelle dans la politique patrimoniale locale, essentiellement à l'occasion de la mise en œuvre de grands projets urbains, à l'instar de la Cité du Design. À cette grande diversité d'acteurs que nous venons de présenter, correspond une multitude d'approches du patrimoine local. On observe par conséquent des conceptions diverses du passé, une variété de ses représentations, qui révèlent une différenciation dans les rapports à l'histoire et à la mémoire.

La montée des préoccupations patrimoniales qu'a connu Saint-Etienne ces dernières années a contribué à l'éclosion d'une véritable « arène patrimoniale », pour reprendre le terme utilisé par Catherine Roth dans sa communication au colloque *Mémoires urbaines et présent des villes*. Cette « arène » est, comme nous allons le voir maintenant, traversée par un champ de force qui donne naissance à des tensions, des conflits autour des questions patrimoniales. Les tensions qui traversent le champ patrimonial stéphanois résultent de la coprésence de sélections mémorielles différenciées, particulièrement vives dans le cas de la Manufacture d'Armes. En effet, la méconnaissance de l'histoire du site a permis une grande latitude aux groupes sociaux qui se sont attelés à une construction de son passé.

Les associations de défense du patrimoine voient dans l'ensemble architectural une cité industrielle dans l'esprit du courant de pensée utopiste, en tout cas l'expression, sous le Second Empire, de la cité industrielle idéale. La MAS

correspondrait ainsi pour eux à la réalisation de l'utopie de Claude-Nicolas Ledoux. La morphologie urbaine est un autre point important dans la réflexion menée par les associations. Pour celles-ci, la Manufacture doit une grande partie de son originalité à son plan d'ensemble. Classique, il est entièrement de conception géométrique, construit tel un échiquier intégrant les espaces pleins et les espaces vides. Les bâtiments abritant les maisons des directeurs, placés à l'entrée du site, sont perçus comme les symboles de la hiérarchie socio-spatiale du site. Selon les associations, la présence de ces pavillons est un élément fondamental pour la qualité de l'ensemble, car elle lui confère sa cohésion.

Pour la conservatrice du Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne, c'est une autre partie de l'usine qui doit retenir l'attention, celle qui regroupe les lieux de production. Ces derniers auraient vu la mise en place d'une organisation du travail poussée qui aboutira au taylorisme. Cette consécration de l'intérêt historique des bâtiments de production traduit une volonté de sauvegarde de la mémoire technique stéphanoise.

Enfin, d'autres acteurs locaux (associations, représentants politiques) ont voulu mettre en avant la mémoire sociale du site. Pour ces derniers, l'ensemble de la population de la ville est attaché à la MAS, lieu emblématique de l'histoire industrielle et ouvrière locale. Ce lien affectif et cette permanence mémorielle montrent bien « l'emprise persistante de l'activité passée sur les

représentations actuelles » (Roux, Colson, 1994).

À la multitude d'acteurs présents dans la sphère patrimoniale locale correspond donc une diversité des sélections mémorielles, qui sont elles mêmes issues de relectures historiques pouvant parfois se contredire. Il y a donc une tension entre différentes interprétations du passé qui laissent apparaître le souhait de répondre à d'autres enjeux que la simple connaissance de l'histoire.

Si l'on en croit la communication établie par la Ville de Saint-Etienne, c'est dans cette dernière « qu'est né le design ». Elle s'est ainsi proclamée à maintes reprises « berceau du design industriel ». Pour justifier ces affirmations, la municipalité a effectué une plongée dans l'histoire de sa ville. Ainsi, différents corps de métiers -tels les armuriers-particulièrement présents dans l'histoire économique de la région ont été qualifiés de pionniers du design industriel. Celui-ci ferait donc partie de l'histoire de Saint-Etienne qui a toujours favorisé un dialogue entre l'art et l'industrie, et le projet d'avenir incarné par la Cité ne sortirait donc pas de nulle part, mais serait le continuum d'une tradition séculaire de savoir-faire, de qualification, d'esprit de créativité et d'inventivité.

La Manufacture d'Armes s'est avéré être le lieu-ressource, la « réserve de sens » (Roux, Colson, 1994) de cette campagne de légitimation historique. L'industrie d'armement y aurait engagé une recherche de l'esthétique, des formes nouvelles mais aussi une

organisation plus poussée de la production. Ce lien entre rationalisation de la production industrielle et considération plus importante pour l'aspect visuel, a permis de faire de la MAS un haut-lieu du passé « design » de Saint-Etienne.

Le passé constitue ainsi une ressource pour le présent, Saint-Etienne étant amenée à « regarder dans le rétroviseur ». La mémoire technique est réinvestie selon les impératifs du présent et l'incertitude liée à l'avenir, devenant en quelque sorte une mémoire nourricière pour le projet de développement de l'agglomération. La Manufacture, elle, se voit investie a posteriori d'un ensemble de valeurs de « contemporanéité », terme utilisé par Alois Riegl dans son article *Le culte moderne des monuments* (Riegl, 1984) ; Le patrimoine qu'elle lègue est alors vu comme « une ressource à la fois héritée et stratégique » (Greffé, 2000).

La grande majorité des acteurs impliqués dans la connaissance du passé local ne remettent pas en cause la continuité entre savoir-faire traditionnels et positionnement actuel sur l'activité design, mais certains dénoncent une campagne de communication opportuniste mise en œuvre par les collectivités locales. Le rapport entretenu par les Stéphanois (principalement par le biais de leurs élus) vis-à-vis de leur passé offre un éclairage pertinent pour la compréhension des sélections mémorielles actuellement à l'œuvre.

On a vu précédemment que le pouvoir décisionnel stéphanois avait utilisé l'héritage de son territoire

pour justifier ses choix de développement pour l'avenir. En se regardant dans le miroir du passé, la collectivité a cherché à se rassurer face à l'incertitude qui entoure son futur, « les représentations collectives s'inscrivant dans un passé qui permet aussi de se représenter l'avenir » (Daviet, 2005). En mettant en œuvre des sélections mémorielles choisies pour répondre aux enjeux du présent, les élus stéphanois ont engagé une relecture de l'histoire de la ville, génératrice d'interprétations prospectives et porteuse d'un socle de confiance.

Cette immersion dans le passé local fait apparaître un paradoxe lorsqu'on observe la volonté acharnée dont a fait preuve Saint-Etienne pour changer son image et redevenir une ville attractive. En effet, le traumatisme collectif causé par la crise industrielle de la fin des années 1970 s'apparente à l'une des plus violentes ruptures historiques qu'ait connu le territoire stéphanois. Au cours des décennies suivantes, les élus successifs vont s'évertuer à effacer les témoignages physiques d'un passé rappelant trop l'agonie de la société industrielle, à atténuer les réminiscences d'une « histoire douloureuse » (Ricoeur, 2000) ; exprimant ainsi leur ferme volonté de « tourner la page » de l'époque pourtant glorieuse de l'industrie triomphante.

Le patrimoine industriel a grandement souffert des mutations apparues dans le dernier quart du XX^{ème} siècle. L'existence d'un véritable « syndrome de la friche industrielle » et le souci d'en effacer

les stigmates a conduit à la dévalorisation de ces espaces déshérités et à la destruction de nombreux éléments physiques témoignant de l'âge d'or de l'industrie stéphanoise. Mais, depuis une dizaine d'années, Saint-Etienne, dans un double mouvement, s'est d'une part attaché à se construire une nouvelle image, et s'est d'autre part lentement découvert une richesse patrimoniale, dont la composante industrielle pouvait même être identifiée comme une ressource capable de participer à l'établissement de cette nouvelle identité locale.

Aujourd'hui, dans un contexte exacerbé de concurrence métropolitaine, le désir de changement radical des édiles stéphanois serait toujours présent, mais s'appuierait paradoxalement sur une prise en compte sélective de l'héritage local, et ferait ainsi apparaître un double besoin contradictoire de gommer et d'invoquer son passé.

III- PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET CONFLIT MÉMORIEL

La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne a été au cœur d'une polémique qui s'est cristallisé autour de la question du patrimoine. Les associations, et à un moindre degré, les habitants de la ville, se sont opposés à l'implantation de la Cité du Design qui nécessitait la destruction des maisons de direction et des bâtiments administratifs. Malgré une année de combat contre ce projet

architectural, les collectivités locales en charge de sa réalisation sont « passés à l'acte » et ont démolit les quatre bâtiments en catimini, le matin du 22 juin 2005.

3.1 Une patrimonialisation controversée

Face à l'enchevêtrement d'histoires et de mémoires inscrit dans l'espace de la manufacture, seul un processus de patrimonialisation, en tant que mécanisme social de construction mémorielle, pouvait en quelque sorte « départager » les différentes interprétations, et consacrer ainsi une vision spécifique de l'histoire.

La démarche de classement a donc abouti à l'inscription partielle au titre des Monuments Historiques de la MAS. Le périmètre de protection concerne la totalité de l'ensemble industriel à l'exception des maisons de direction et des pavillons administratifs, c'est-à-dire les bâtiments dont la destruction était prévue pour permettre l'implantation de la future Cité du Design. Cette décision pose la question des conditions de l'élection patrimoniale et de l'instrumentalisation de la mémoire collective d'un territoire. Le choix de faire disparaître des traces qui paraissaient « mériter » une consécration patrimoniale au moyen d'un régime de protection, a pour première conséquence d'anéantir la cohérence générale de l'ensemble architectural.

Cette mise en patrimoine partielle s'apparente ensuite à une mise à mal de la mémoire ouvrière et sociale d'un site emblématique de l'histoire industrielle stéphanoise, et signale le

souci de ne pas faire allusion aux références classiques du monde du travail, qui est uniquement vu à travers la focale de la technique et de l'innovation.

L'ampleur de la réaction populaire - ignorée par les élus- suite à l'annonce des démolitions souligne bien cet attachement d'une partie de la population locale à la Manufacture. On peut donc une nouvelle fois se poser la question de la relation que la société stéphanoise entretient avec son passé, et de la teneur de la dialectique contradictoire entre nécessité de la mémoire et volonté de l'oubli. La situation actuelle peut amener à la conclusion suivante : la mémoire « officielle » du territoire n'arrive pas encore à faire émerger positivement tous les épisodes de crises et de ruptures qui jalonnent son histoire récente, ce qui conduit à l'irruption de « trous de mémoire », de « passages amnésiques ». La patrimonialisation de la MAS apparaît donc comme un processus chargé d'intentions prospectives, une « *revanche sur l'histoire stigmatisante* » (Roux, Colson, 1994), qui ne doit en aucun cas contraindre la capacité du site industriel à devenir une ressource pour le présent et pour l'avenir. Car la mémoire du site, du moins celle qui a été promue au rang de patrimoine, à savoir la mémoire technique, constitue un enjeu pour le développement économique de l'ensemble de l'agglomération.

3.2 Le conflit mémoriel

La mémoire, qui fait toujours enjeu dans l'aménagement, revêt ici une complexité particulière. On se trouve ainsi dans une situation de cohabitation sur un même espace de deux constructions (MAS et Cité du design) porteuses d'une variété de signifiants. Or, l'échec du dialogue entre les éléments qui matérialisent ces différentes mémoires a conduit à une situation de concurrence mémorielle.

La décision d'implanter la Cité du design sur la cour d'honneur de la « Manu » (et donc celle de procéder à des destructions), révélatrice d'un manque de considération envers la mémoire sociale et ouvrière, a donné naissance à une forte controverse patrimoniale et à un conflit mémoriel. Suite à l'annonce du lauréat du concours, les associations de défense du patrimoine ont engagé un combat dans le but d'éviter le « démembrement » de la Manufacture, utilisant de nombreux moyens pour arriver à leurs fins : alternative au projet, proposition d'une autre implantation permettant la sauvegarde des bâtiments menacés, sensibilisation de la population stéphanoise dans le but de susciter l'éveil d'une opposition populaire, production d'une pétition (8 000 signatures en Juin 2005), référendum par sondage, lettres aux différentes instances responsables du projet, important travail d'érudition visant à établir une meilleure connaissance du passé du site industriel et à démontrer la grande valeur historique du patrimoine

existant, et enfin, demande de classement en urgence du site.

Les associations stéphanoises, irritées d'avoir été mises à l'écart de la phase de conception de la Cité, se sont donc lancées dans un conflit patrimonial et mémoriel en utilisant tous les recours, toutes les « armes » possibles (juridiques, démocratiques, intellectuelles...) pour faire évoluer le projet lauréat vers une plus grande considération de l'histoire du site et convertir ses responsables à la « religion patrimoniale », pour reprendre l'expression de Françoise Choay (Choay, 1992).

On peut voir dans ce combat une opposition, une résistance à l'imposition d'une histoire officielle et d'un discours dominant, mais également un processus d'acquisition de pouvoir et de reconnaissance dans la sphère patrimoniale et mémorielle locale.

IV- UNE DÉMARCHE DE CLASSEMENT RÉVÉLATRICE D'IMPOSER SA SÉLECTION MÉMORIELLE

Un retour sur le déroulement du classement à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (IMSH) fait apparaître la mise en tension concurrentielle, le conflit entre les différentes mémoires matérialisées par les éléments physiques de la MAS.

Dès 1997, les Amis du Vieux Saint-Étienne demandent à la DRAC une protection sur les bâtiments de façade et sur les jardins de ce site jugé « emblématique de la ville ».

Cette requête n'aboutira pas pour plusieurs motifs : persistance sur le site d'une activité, complexité du statut foncier de la Manufacture... Suite à l'annonce du projet lauréat et des démolitions qu'il entraîne, les associations vont engager une nouvelle démarche de classement en urgence de l'ensemble du site industriel. Elles vont ainsi écrire au préfet de la région Rhône-Alpes pour demander la saisine de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) en vue que cette dernière se prononce sur l'éventualité d'une protection de la MAS. Après plusieurs ajournements, le dossier de la Manufacture va finalement être soumis à la CRPS en Juin 2005. La décision de la commission va revêtir une importance capitale, en tant que sommet du rapport de forces établi autour de la question de la protection de la MAS.

La CRPS va se prononcer en faveur de l'inscription de l'ensemble du site industriel, à l'exception des deux bâtiments administratifs et des deux maisons de directeurs, c'est-à-dire ceux dont la démolition était prévue. La cour d'honneur, lieu d'implantation de la Cité du Design, est elle aussi exclue de la mesure qui consacre la mise en patrimoine. La délibération de la commission s'apparente à un classement fait « en fonction du projet », et l'on peut assimiler cette décision à la volonté des élus locaux d'imposer une sélection mémorielle spécifique.

La destruction des quatre bâtiments va marquer définitivement l'issue d'un conflit patrimonial qui aura duré en tout une année. Les défenseurs du patrimoine y ont vu une réminiscence

des actes de « vandalisme » perpétrés contre les monuments ecclésiastiques pendant la Convention, actes qui ont d'ailleurs conduit à l'émergence d'une pratique conservatoire.

L'historique de la démarche de classement prouve la supériorité du politique dans le conflit mémoriel, ainsi que l'intention des collectivités locales de s'approprier l'espace au nom de l'intérêt commun.

Le pouvoir politique constituerait alors le groupe porteur de mémoire le plus puissant, et, en s'octroyant le droit de décider quels souvenirs doivent être retenus, il s'apparenterait en quelque sorte au titulaire de la « compétence mémoire ». C'est lui qui, au moyen d'un discours unitaire à vocation hégémonique, construit les représentations dominantes qui sont affectées aux espaces et aux traces qu'ils contiennent. L'action publique urbaine, en tant qu'« *action qui évalue (ou dévalue) la valeur patrimoniale de la trace* » (Roux, Colson, 1994) se prononce sur l'héritage transmis et en effectue la « *reprise* » (Roux, Colson, 1994).

L'exemple stéphanois nous renvoie ici à l'analyse menée par M. Halbwachs dans *Les cadres sociaux de la mémoire*. Pour ce dernier, « *la société tend à écarter de sa mémoire tout ce qui pourrait séparer les individus, éloigner les groupes les uns des autres, et qu'à chaque époque elle remanie ses souvenirs de manière à les mettre en accord avec les conditions variables de son équilibre* » (Halbwachs, 1984). Toutefois, ce processus délibéré d'amnésie sélective, décrit par Halbwachs, s'est

élaboré à Saint-Etienne au prix d'un conflit intense.

En arbitrant le conflit mémoriel à l'œuvre sur un site simultanément chargé de sens dans les consciences collectives et de vertus symbolisant la projection du territoire dans l'avenir, le pouvoir politique a démontré son contrôle de la redéfinition du passé dans le présent et sa capacité à se poser en seul juge de la « *rentabilité du temps qui passe* » (Emeliannof, Carballo, 2002). Grâce à l'outil de patrimonialisation, il évalue la valeur des biens hérités ; et en affirmant la souveraineté du contemporain il inscrit l'espace dans un choix identitaire, choix qui fonde sa temporalité.

CONCLUSION

Dans l'attente d'une histoire officielle, d'une histoire publicisée, la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne est devenue un espace à fort enjeu et à forte cohabitation mémorielles où l'histoire a été revisitée par différents acteurs. La mise en tension de mémoires portées par les associations et d'autres portées par la municipalité a conduit à un processus de mise en patrimoine qui, en tant que mécanisme social de construction de la mémoire, a eu pour conséquence l'officialisation d'une histoire répondant à des enjeux présents.

La patrimonialisation partielle d'un espace symbolisant des mémoires différenciées apparaît alors comme une manière de se positionner vis-à-vis de l'héritage transmis par la présence sur un lieu de traces matérielles issues du passé. Le projet

d'avenir opérerait alors une sélection de l'héritage à transmettre, en l'inscrivant dans une continuité historique. Par sa partialité et sa sélectivité, il se refuse à assumer la totalité des reflets que lui fait apparaître le miroir du passé, créant ainsi des mémoires orphelines de patrimoine. La consécration de la mémoire technique, portée par la « puissance aménageuse », montre la position dominante de la sphère politique locale dans la fabrication de l'ensemble de valeurs et de représentations symboliques dont l'espace est investi. Cette domination d'une vision spécifique du passé, produite par les collectivités publiques, a donné lieu à l'émergence au sein du groupe social ouvrier (dont la parole a été réhabilitée, voire même instrumentalisée par le tissu associatif local), d'un sentiment de dépossession et de mise à distance qui s'explique par la mise à mal de la mémoire ouvrière du site. La résistance opérée par les associations a quant à elle donné naissance à un conflit patrimonial et mémoriel illustrant les oppositions existantes au sein de la société locale, oppositions qui s'avivent lors des processus de qualification et de valorisation d'espaces hérités, de lieux porteurs de souvenirs du passé et d'espérances pour l'avenir.

Tout en gardant à l'esprit ces pertes irrémédiables, le « sacrifice » de la Manufacture semble toutefois avoir servi d'électrochoc, et laisse espérer une ouverture des consciences patrimoniales à Saint-Etienne. En effet, une gouvernance patrimoniale, en tant qu'ensemble apaisé et

concerté de dispositifs agissant sur les espaces urbains hérités du passé et mobilisés dans le présent, et mené par une diversité d'acteurs identifiés au sein de « l'écosystème patrimonial » (Grefte, 2000), serait en train d'éclorre à Saint-Etienne. Mais il est encore présomptueux d'affirmer que les futurs choix patrimoniaux s'établiront dans le consensus, sans aucun conflit autour du devenir des espaces urbains hérités, sans aucune tension à l'intérieur des sociétés qui leur donnent du sens.

RÉFÉRENCES

- COLSON D., ROUX J., « Héritier d'une tradition industrielle : un enjeu temporel pour la cité. Le cas du Marais à Saint-Etienne (Loire) » in *Les villes européennes de tradition industrielle*, Presses Universitaires de Lille, p.205-216, 1994.
- DAVIET S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, l'Harmattan, 208 pages, 2005.
- CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 272 pages, 1992.
- EMELIANNOF C., CARBALLO C., « La liquidation du patrimoine ou la rentabilité du temps qui passe », *Annales de la recherche urbaine*, n°92, p.49-57, 2002.
- GRAVARI-BARBAS M., « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale », in J.Beauchard (dir.), *La mosaïque territoriale*, Ed. de l'Aube, p.51-67, 2003.
- GREFFE X., « Le patrimoine comme ressource pour la ville », *Annales de la recherche urbaine*, n°86, p.29-38, 2000.

HALBWACHS M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Ed. Albin Michel, 367 pages, 1925.

RICOEUR P., « L'écriture de l'histoire et la représentation », *Annales, histoire, sciences sociales*, n°4, p.731-747, 2000.

RIEGL A., *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 122 pages, 1984.

SAEZ G., GLAVEREC H., *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 412 pages, 2002.

SHORT J.R, KIM Y.H, *Globalization and the city*, New York, Longman, 184 pages, 1999.

TISSERON S., *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Ed. Aubier, 231 pages, 1999.

TORNATORE J-L., « Le patrimoine comme objet-frontière », in *De la connaissance à la gestion du patrimoine*, Actes des Journées rencontres entre Parcs naturels régionaux de France et la Direction de l'Architecture et du patrimoine (La Roche-Guyon, 17-18 mars 1999), Paris, Fédération des PNR, Ministère de la Culture, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, p.21-24, 2000.

Mémoires urbaines et présent des villes, actes du colloque, programme interministériel *Culture et ville*, Octobre 2004.